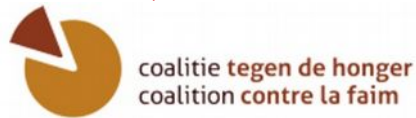


Bilan de la législature concernant les enjeux de Souveraineté alimentaire.

Gouvernement Michel I (11 octobre 2014 – 9 décembre 2018)



Avancées :

- La FSMA a soutenu la mise en place d'un **moratoire** sur la vente par le secteur financier actif en Belgique, aux particuliers, de produits spéculant sur les matières premières agricoles.
- **La Belgique a interdit la vente du glyphosate** aux particuliers
- La région wallonne a lancé les **assises wallonnes de l'alimentation durable** et ont produit un référentiel qui met le cadre des avancées futures en Région wallonne.

Points Négatifs :

- la Belgique menace de saper l'objectif principal de la coopération au développement qui est la lutte contre les inégalités et la pauvreté en mettant la priorité sur **le développement du secteur privé** pour lequel la charge de la preuve de son efficacité reste à apporter. La Belgique n'a, en effet, **pas mis de critères** permettant de ne financer que les projets du secteurs privés qui ont un impact positif et efficace sur l'ODD2. La priorité n'est plus le soutien à l'agriculture familiale durable et la réalisation du droit à l'alimentation, mais le soutien aux entrepreneurs agricoles comme spécifié dans la nouvelle Note stratégique agriculture et sécurité alimentaire.
- La Belgique en imposant à Enabel la priorité de soutenir le secteur privé amène des problèmes de **concurrence entre Enabel et BIO** et des menaces de financement des autres secteurs dans lesquels Enabel a une expertise traditionnellement forte.
- La Belgique n'a **pas respecté en 2016 et en 2017** l'objectif lancée par Charles Michel lorsqu'il était Ministre de la coopération d'allouer **15 % de l'APD** belge à la sécurité alimentaire à partir de 2015 (11,69% en 2016 et 13,46% en 2017). Les montants de l'APD belges destinés à la lutte contre la faim sont en forte baisse alors que les indicateurs de l'ODD 2 sont en recul.
- La Belgique a décidé d'imposer une **augmentation des quantités d'agro-carburants de première génération** introduites dans tous les carburants alors qu'ils sont reconnus comme ayant un impact plus important sur le réchauffement climatique que les carburants fossiles, qu'ils renforcent le problème d'accaparement de terre et qu'ils ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire mondiale. Or, même la Commission européenne recommande une diminution de l'utilisation de ces agro-carburants.

- La Belgique a **démantelé le Fond Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA)** reconnu pour son efficacité dans la lutte contre la faim et n'a pas reporté l'ensemble des financements vers d'autres programme de sécurité alimentaire comme annoncé.
- La Belgique s'est abstenue lors du vote au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la **Déclaration sur les droits des paysans** et autres personnes travaillant dans les zones rurales. De plus, cette position ne reflète pas la position des ministres régionaux en charge des questions agricoles. La Belgique n'a pas adopté la proposition de loi-cadre sur le droit à l'alimentation.
- La Belgique a **diminué**, dans les discussions autour des Programmes Indicatifs de Coopération, **l'implication des gouvernements des pays partenaires** et des acteurs de terrain pour la détermination des priorités et de la stratégie des programmes de coopération belge dans le secteur agricole.
- La Belgique et l'Union européenne **n'ont pas assuré la cohérence des politiques** avec le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire, en particulier en ne remettant pas en cause les Accords de partenariat économique (APE). La Belgique n'a pas imposé l'arrêt des exportations de poudre de lait écrémé belge, de plus ré-engraissé à l'huile de palme, vers les pays partenaires, alors que ces exportations menacent le secteur laitier des pays partenaires.
- La Belgique n'a pas participé au développement de politiques migratoires qui assurent plus de voies sûres et légales alors que la migration peut être un facteur de renforcement de la sécurité alimentaire des ménages les plus pauvres. Les choix des zones d'intervention des politiques de développement doivent se faire selon leur vulnérabilité et non selon leur pertinence migratoire.
- La Belgique n'a pas mis en œuvre de **régulation publique des labels** sur les produits fortement responsables de déforestation et de non-respect des droits humains comme l'huile de palme. Les produits les plus controversés ne sont pas interdits et il n'est actuellement pas possible pour les consommateurs belges de faire des choix éclairés.
- La Belgique **n'a pas exclu** de ses financements de coopération le soutien aux programmes « **Climate Smart Agriculture** » qui contiennent beaucoup trop de programmes basés sur l'utilisant d'engrais de synthèse entraînant dépendance et endettement des paysans, réchauffement climatique et menace sur la fertilité des sols. Trop de projets de ce programme vont à l'encontre de la priorité de la FAO qui est de développer des programmes d'agroécologie. La Belgique ne peut justifier le financement de ce programme par la présence de projets d'agroécologies car ces projets sont minoritaires dans le programme.